

Quercy Rouergue et
Gorges de l'AveyronCommunauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron
Hôtel de Ville – BP 30 – 82140 Saint Antonin Noble Val**ARRETÉ PORTANT MODIFICATION DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

La Présidente de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Vu, notamment l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'indisponibilité de la salle habituellement utilisée pour les séances du Conseil Communautaire, située dans les locaux de la mairie de Saint Antonin Noble Val, la Communauté de Communes ne peut organiser sa réunion du conseil communautaire du 3 novembre 2026 dans le lieu habituel.

Considérant, pour le bon déroulement des travaux, qu'il est nécessaire de désigner une salle annexe du siège social pour les réunions du conseil communautaire,

Considérant la salle de réunion (« Salle des Fêtes de Caylus ») de la commune de Caylus (82160), pour le conseil communautaire du 3 novembre 2026,

ARRETE**Article 1 :**

A titre exceptionnel, pour le conseil communautaire du 3 novembre 2026, la salle de réunion (« Salle des Fêtes de Caylus ») de la commune de Caylus (82160) sera désignée pour la tenue de la séance du conseil communautaire.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne
- Monsieur le Maire de Caylus
- Madame le Maire de Saint Antonin Noble Val.

Fait à Saint Antonin Noble Val,

Le 26 octobre 2026

LA PRESIDENTE

Elisabeth BIRS

LA PRESIDENTE

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val
05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr
www.cc-qrga.fr



AR Prefecture

082-248200107-20261026-2026_23-AR
Reçu le 28/10/2026

affiché le :

Transmis en Préfecture le :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>

Siège administratif

23 place de l'hôtel de ville
BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val
05 63 30 67 01- contact@cc-qrga.fr
www.cc-qrga.fr

